NATIONS UNIES





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 15 avril 2014

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12-16 mai 2014

APERÇU DES QUESTIONS RECENSÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Introduction

- 1. Ce document comprend les parties ci-après :
 - a) Une analyse du nombre de projets et d'activités proposés par les agences bilatérales et d'exécution à la 72ème réunion ;
 - b) Questions recensées pendant l'examen des projets ;
 - i) Présentation des rapports de vérification dans un régime de deux réunions ;
 - ii) Précisions relatives à l'application d'un nouveau régime de coûts d'appui pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés à la 66^{ème} réunion;
 - iii) Projets de démonstration d'élimination des SAO retirés ;
 - iv) Vérifications pour les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) en 2014 :
 - v) Soumission de la phase II des PGEH alors que la phase I est toujours en cours ; et
 - vi) Seuil de décaissement pour le financement des tranches des PGEH. .
 - c) Projets et activités présentés pour approbation générale ; et
 - d) Projets d'investissement présentés en vue de leur examen individuel.

Pre-session documents of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol are without prejudice to any decision that the Executive Committee might take following issuance of the document.

Projets et activités proposés par les agences bilatérales et d'exécution

2. Les agences bilatérales et d'exécution ont présenté 141 demandes de financement de tranches

d'accords pluriannuels approuvés, de projets et d'activités, pour un montant de 68 570 209 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences le cas échéant. Les demandes de financement portent sur :

- a) Les deux phases I des PGEH pour les pays ne faisant pas partie de PFV et une phase II du PGEH pour un pays ne faisant pas partie des PFV;
- b) Les deuxième/troisième/cinquième tranches des PGEH pour 16 pays ;
- c) La deuxième tranche d'un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH);
- d) Les deux tranches de projets approuvés d'élimination de bromure de méthyle (BrM) ; et une tranche de projet approuvé d'élimination de la production de BrM ;
- e) Les demandes des projets portant sur le renouvellement du renforcement des institutions dans 23 pays ;
- f) Les projets pilotes de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduaires dans trois pays et une région;
- g) La préparation de projet pour la phase II du PGEH/les activités d'investissement dans l'élimination des HCFC pour 19 pays, et la préparation du projet pour le BrM dans un pays ; et,
- h) Les activités de démonstration portant sur les HCFC (dans deux pays, deux régions, et à l'échelle mondiale); et l'assistance technique concernant le BrM dans une région.
- 3. Comme suite à l'examen des projets, 103 projets et activités d'une valeur de 9 566 730 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences, sont recommandés pour approbation générale, et 21 projets et activités associés à deux projets de démonstration sur la destruction des SAO résiduaires, une nouvelle phase I du PGEH, une nouvelle phase II du PGEH, des tranches de PGEH pour trois pays, une tranche de PGEPH et une tranche de production de BrM d'une valeur de 36 530 241 \$US, sont présentés pour examen individuel par le Comité exécutif. Les projets recommandés pour approbation générale et les projets recommandés pour examen individuel représentent un financement d'un montant total de 46 096 971 \$US demandé à la présente réunion.

Projets et activités retirés

4. Plusieurs projets qui avaient été présentés initialement, d'un coût total de 9 531 480 \$US, ont été retirés par les agences pertinentes pour différentes raisons. Deux de ces projets portaient notamment sur le PGEH pour le Brésil (troisième tranche) et le PGEH pour la Libye.

PGEH pour le Brésil (troisième tranche)

5. La troisième tranche de la phase I du PGEH pour le Brésil, d'un coût total de 3 000 000 \$US (non compris les coûts d'appui aux agences), a été retirée par le PNUD car le décaissement de la tranche précédente était inférieur à 20 pour cent. En réponse aux préoccupations additionnelles du Secrétariat quant au niveau peu élevé de mise en œuvre, le PNUD a fait savoir que le faible niveau de décaissement était en partie lié à des questions administratives initiales, résolues depuis lors; des contrats ont été signés

avec de grandes entreprises consacrant des efforts importants à l'évaluation des performances de plusieurs technologies. Une fois prises les décisions relatives à ces dernières, les adaptations correspondantes des usines et l'acquisition du matériel nécessaire débuteront très rapidement.

PGEH pour la Libye

6. La phase I du PGEH pour la Libye, d'un coût total de 3 706 361 \$US (non compris les coûts d'appui aux agences), qui avait été initialement présentée, a été retirée par l'UNIDO du fait que ce pays n'avait pas mis en place de programme de permis opérationnel et de quota pour les HCFC. Lors du processus d'examen du projet, des questions portant sur les données de consommation ont été définies et sont encore toujours en cours d'examen. Quand elle a retiré cette phase, l'ONUDI a précisé qu'elle avait déployé tous les efforts nécessaires pour aider et encourager la Libye à mettre en œuvre un système d'autorisation depuis l'approbation du financement de la préparation du HPMP en juillet 2008. Ce processus a été freiné par la guerre civile de 2011, qui a entraîné des changements politiques. Malgré cela, l'UNIDO a achevé le PGEH et estimé que le système d'autorisation et de quotas était en place. Comme cette question était analysée plus avant, l'UNIDO a accepté de continuer d'aider la Libye à mettre en œuvre le système d'autorisation et de quota et à présenter le PGEH à la 73ème réunion.

Examen des demandes de financement de la préparation de la phase II du PGEH présentées à la 72ème réunion

- 7. Le Secrétariat a reçu les demandes de préparation de l'étape II du PGEH pour 19 pays. Il s'agit de demandes de préparation d'une stratégie d'ensemble et de projets d'investissement dans différents secteurs.
- 8. Le Secrétariat a examiné ces demandes conformément à la décision 71/42, qui a trait aux lignes directrices sur le financement de la préparation de la phase II des PGEH. Ce faisant, il a étudié attentivement les données fournies dans chaque proposition compte tenu des demandes de renseignements figurant dans ces lignes directrices. Le Secrétariat a relevé en particulier ce que suit : la phase I du PEGH pour le pays présentant une demande de financement a montré que des progrès importants avaient été réalisés sur le plan de la mise en œuvre ; chaque proposition présentait les activités planifiées pour la phase II avec les coûts correspondants ; des explications étaient fournies sur le financement supplémentaire demandé pour la préparation de projets dans des secteurs ayant été examinés dans le cadre de la phase I; des lettres d'accompagnement reçues des gouvernements des pays respectifs spécifiaient les rôles des agences, à savoir que de très nombreuses agences fournissaient une assistance ; il convenait de déterminer si la demande était recevable d'après la date de sa présentation. Des observations détaillées sur chaque présentation ont été envoyées aux principales agences responsables des PGEH.
- 9. Afin d'effectuer une analyse approfondie des propositions et d'évaluer les réponses fournies par les agences bilatérales et d'exécution, le Secrétariat a examiné la phase I des documents sur les PGEH tels qu'approuvés par le Comité exécutif, ainsi que les tranches subséquentes soumises et approuvées. Dans l'ensemble, pour le processus d'examen du financement de la préparation de la phase II, le Secrétariat a dû analyser attentivement plus de cinquante documents aux fins d'une recommandation exhaustive pour chaque demande. De plus, lors du processus d'examen, plusieurs échanges de vue ont eu lieu avec les agences dans le but de préciser plus avant les questions en suspens soulevées dans le cadre de l'examen.
- 10. Le Secrétariat a relevé en outre que la présentation des propositions soumises variait en fonction de l'agence bilatérale ou d'exécution responsable, en dépit de la mise à disposition d'un guide portant sur la manière de préparer les demandes de préparation de projet, et élaboré par le Secrétariat et diffusé auprès des agences d'exécution lors de la réunion de coordination interagences tenue à Montréal du 11 au 13 février 2014. Les agences d'exécution sont encouragées à veiller à ce que les futures présentations soient conformes à ce guide.

Conversion de l'équipement de réfrigération à la technologie des hydrocarbures

- 11. Le Secrétariat a reçu des renseignements supplémentaires sur les activités relatives aux conversions de l'équipement de réfrigération actuel à la technologie des hydrocarbures (HC) (conversion au HC). Ces renseignements sont fournis au Comité exécutif à titre d'information sur les récentes innovations connexes. Ces activités semblent axées sur Afrique subsaharienne, l' Amérique Latine et les Caraïbes, la plupart étant effectuées indépendamment de celles des PGEH. Toutefois, dans certains cas, les rapports d'exécution englobent les activités des PGEH se rapportant à la conversion aux HC. Dans la plupart des cas, ces activités sont liées à la composante formation, selon laquelle la formation des techniciens du secteur des services comporte des précisions techniques sur la manière de convertir les équipements avec HCFC aux technologies alternatives, dont beaucoup sont inflammables. Dans d'autres cas, des propositions visant à convertir au HC les équipements à base de HCFC ont été présentées.
- 12. Par exemple, la troisième tranche de la phase I du PGEH pour le Ghana présentée à la 72ème réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/27), a montré que la conversion des climatiseurs à la technologie des hydrocarbures a été institutionnalisée dans le pays. Un nombre limité d'ateliers autorisés à recourir à ce type de conversion effectuent les conversions dans leurs installations, leurs opérations étant supervisées par une autorité nationale. Les conversions sont réalisées conformément aux normes de réfrigération européennes en vigueur, de façon à garantir le fonctionnement subséquent de l'équipement en toute sécurité, et font l'objet d'un suivi selon des procédures strictes du contrôle de la qualité. Le propriétaire de l'équipement est informé des restrictions relatives à l'exploitation de l'équipement, du fait que le frigorigène utilisé pendant la conversion est une substance inflammable, requiert donc d'observer des normes strictes de sécurité durant son exploitation, et que son entretien ne peut être effectué que par l'un des ateliers agréés. En signant un document à cet égard, le propriétaire accepte les renseignements et conditions précisés. Cette manière de procéder semble répondre à une exigence du marché de l'équipement de conversion au HC, et prend pleinement en compte la sécurité de l'ouvrier, le contrôle de la qualité, les outils et l'équipement nécessaires, ainsi que la sécurité et l'information du propriétaire. Une autorité nationale est responsable de la certification et du contrôle de l'application des normes pertinentes dans ces ateliers. Les questions de responsabilité sont précisées par le biais de la communication des renseignements aux différentes parties prenantes ainsi que par celui du respect strict des procédures mises en place pour garantir ce type d'opérations.

Questions recensées pendant l'examen des projets

Présentation des rapports de vérification

- 13. L'une des conditions préalables à l'approbation du financement des futures tranches de PGEPH en vertu des accords entre les pays visés à l'article 5 et le Comité exécutif, consiste dans la soumission d'un rapport indépendant de vérification, selon lequel les cibles de consommation ont été atteintes. Cette condition préalable est applicable à tous les pays ne faisant pas partie des PFV et à une sélection de 20 pour cent de PFV dont les PGEH ont été approuvés, chaque année conformément à la décision 61/46 c).
- 14. Dans un régime de trois réunions, pour les tranches soumises à la première réunion de l'année tenue avant le 1er mai, date de présentation des rapports relatifs à la mise en œuvre de programme de pays, les vérifications devront couvrir l'avant-dernière année, tandis qu'en ce qui concerne les tranches soumises à la deuxième ou troisième réunion de l'année, la vérification devra couvrir l'année précédente.
- 15. Les agences d'exécution ont précisé au Secrétariat durant la réunion de coordination inter-agences que, la soumission des tranches pour la 72ème réunion étant prévue pour mars, les données officielles des pays sur leur consommation de HCFC n'étaient pas encore disponibles et qu'il était donc très difficile d'inclure la vérification de la consommation de 2013 dans leurs rapports respectifs. Le Secrétariat a reconnu que les questions de dates pouvaient créer quelques difficultés quant à cette exigence ; toutefois, il a considéré également que la quasi-totalité des pays avaient mis en place des systèmes d'autorisation et

de quota, voire en ligne dans certains cas. Il devrait donc être possible de procéder à cet exercice de vérification en février. Il a été pris note des préoccupations formulées par les agences d'exécution et décidé que dans le cas où les rapports finaux de vérification ne pourraient pas être achevés à la date prévue pour la soumission des tranches en vue de la $72^{\text{ème}}$ réunion, des données provisoires seraient acceptées à titre exceptionnel et que le Secrétariat ferait preuve de souplesse et accepterait de prolonger seulement les délais de soumission des rapports finaux de vérification.

- 16. Au total, sept demandes de tranches de PGEH nécessitant des rapports de vérification ont été présentées à la 72ème réunion : Afghanistan, Arabie Saoudite, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Ghana, Iran (République islamique d') et Kenya. Trois d'entre eux ont chacun soumis un rapport final de vérification (Bosnie-Herzégovine, Ghana et Kenya); l'un de ces sept pays a soumis un rapport provisoire de vérification (Iran (République islamique d') et trois ont indiqué qu'ils soumettraient le leur respectivement avant la 72^{ème} réunion (Colombie et Arabie Saoudite) ou après la réunion (Afghanistan). Ces trois derniers pays ont toutefois remis des données préliminaires montrant que la consommation de 2013 était conforme au Protocole de Montréal et au niveau de consommation maximum autorisé en vertu de l'Accord.
- 17. En ce qui concerne ces trois derniers cas, le Secrétariat a recommandé dans les documents respectifs d'évaluation de projets, que le Comité exécutif envisage d'approuver le financement de ces tranches, étant entendu que les fonds approuvés ne seraient pas transférés à l'attention des agences d'exécution tant que le Secrétariat n'aurait pas reçu le rapport de vérification confirmant qu'en 2013 les pays respectifs respectaient le Protocole de Montréal et l'accord entre leur gouvernement et le Comité exécutif.
- 18. Pour les cas futurs, le Comité exécutif souhaitera peut-être encourager les principales agences d'exécution à soumettre les demandes de tranches de PGEH à la première réunion de l'année, de façon à inclure un rapport de vérification pour l'année immédiatement antérieure à celle au cours de laquelle la tranche est soumise.

<u>Précisions relatives à l'application d'un nouveau régime de coûts administratifs pour les PGEH approuvés à la 66^{ème} réunion</u>

- 19. Plusieurs PGEH ont été approuvés à la 66ème réunion, notamment les PGEH pour la Bosnie-Herzégovine et la Guinée. Lors de cette même réunion, avant d'examiner ces PGEH, le Comité exécutif a étudié les options possibles pour un régime des coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014. Dans sa décision 66/17, le Comité exécutif a décidé de réexaminer la question des coûts administratifs à sa 67ème réunion, et, à l'alinéa c) de la décision), d'appliquer le régime des coûts administratifs actuel à la première tranche des accords approuvés à la 66ème réunion et de réévaluer les frais d'agence pour les tranches subséquentes à la 67ème réunion. Au titre de l'accord entre respectivement les gouvernements de la Bosnie-Herzégovine et de la Guinée et le Comité exécutif, les coûts d'appui aux agences ont été calculés en fonction du régime des coûts administratifs en vigueur à la 66ème réunion, comme cela est mentionné à l'appendice 2-A. Lors de la 67ème réunion, de nouveaux coûts d'appui aux agences ont été approuvés conformément à la décision 67/15, soit notamment une réduction des coûts d'appui aux agences, de 7,5 pour cent à 7 pour cent.
- 20. Dans le cas de la Guinée, la tranche de PGEH a été soumise en vue de son examen à la 72^{ème} réunion. Relevant qu'aucune demande de financement n'est présentée par l'UNIDO à cette même réunion et que la prochaine tranche ne sera pas soumise avant 2016, et étant donné que le régime des coûts administratifs sera réexaminé à la 74^{ème} réunion (décision 67/15 c), le Secrétariat a décidé de ne pas modifier le coût d'appui à l'attention de l'UNIDO dans le cadre de l'accord à cette réunion. L'accord sera donc révisé quand la deuxième tranche pour l'UNIDO sera soumise, en 2016.

21. Le Secrétariat estime que le nouveau régime des coûts d'appui aux agences sera applicable aux futures tranches des PGEH approuvés à la 66^{ème} réunion compte tenu de la décision 66/17 c). De plus, les tranches de PGEH approuvés à la 66^{ème} réunion comportaient une révision de l'accord aux fins de l'application du régime des coûts d'appui conformément à la décision 67/15. De l'avis de l'UNIDO, les PGEH approuvés à la 67^{ème} réunion sont l'objet des mêmes coûts d'appui que ceux en vigueur lors de leur approbation, notamment pour toutes les futures tranches, étant donné qu'à la 67^{ème} réunion, le Comité exécutif n'avait pas arrêté de décision spécifique de changement à cet égard. Le Secrétariat et l'UNIDO sont convenus d'informer le Comité exécutif des différentes interprétations aux fins de la marche à suivre.

22. Le Comité exécutif peut envisager :

a) d'appliquer les nouveaux coûts d'appui conformément à la décision 67/15 pour les deuxièmes tranches et les tranches suivantes des PGEH approuvés à la 66^{ème} réunion ;

OU

b) d'appliquer les coûts d'appui en vigueur lors de l'approbation de ces PGEH à la 66ème réunion comme cela est indiqué à l'appendice 2-A des accords respectifs.

Projets de démonstration d'élimination des SAO retirés des documents soumis en vue de la 72^{ème} réunion

- 23. Un projet de démonstration d'élimination des SAO proposé par le Liban et un projet régional de destruction des SAO pour plusieurs pays d'Asie et du Pacifique ont été présentés par l'UNIDO et le Japon respectivement. Au cours de l'examen des projets, le Secrétariat a étudié un certain nombre de questions techniques et relatives aux coûts avec les agences pertinentes. Cependant, il n'a pas été possible de résoudre les questions ci-après : les propositions ne satisfaisaient pas à plusieurs critères relatifs à un projet de démonstration d'élimination des SAO figurant dans la décision 58/19 (à savoir, lignes directrices provisoires pour le financement des projets de démonstration pour la destruction des SAO), s'agissant de démontrer que des programmes de collecte fiables sont à un stade avancé de mise au point et portent sur des activités définies dans ces projets ; origines des SAO provenant d'équipements en fin de vie et activités de collecte liées à ces sources ; absence de modèle d'entreprise durable visant à garantir la durabilité des projets ; possibilité d'exporter les déchets de SAO en vue de leur destruction ; et absence d'une stratégie globale qui permettrait d'appuyer l'approche régionale du projet dans les pays d'Asie et du Pacifique. Il a donc été demandé aux agences de retirer ces propositions de projets, étant donné qu'elles ne pouvaient pas être recommandées pour approbation en raison des questions recensées.
- 24. Dans ces circonstances, le Secrétariat a reconnu qu'au titre de la décision 69/5 i), selon laquelle le Comité exécutif a décidé de permettre la présentation de projets de destruction des SAO lorsque la préparation de projet a déjà été approuvée conformément aux lignes directrices approuvées, au plus tard à la 72^e réunion, les deux agences auraient ainsi une ultime possibilité de soumettre ces projets en vue de leur examen par le Comité exécutif. Le Secrétariat a reconnu également que des délais supplémentaires permettraient aux agences de traiter ces questions de manière satisfaisante, et il a fait observer qu'un montant de 115 000 \$US avait déjà été approuvé pour leur préparation.
- 25. Compte tenu de la décision 69/5 i), le Comité exécutif souhaitera peut-être :
 - a) Déterminer s'il autorise, à titre exceptionnel, que soient présentés une nouvelle fois, à la 73^{ème} réunion, aux conditions ci-après, le projet pilote de démonstration pour l'élimination des SAO au Liban en vue de sa mise en œuvre par l'UNIDO, et le projet régional de gestion des déchets de SAO pour la région Asie et Pacifique en vue de sa mise en œuvre par le Gouvernement du Japon :

- i) Les propositions présentées de nouveau respectent tous les critères, sans exception, énoncés dans les lignes directrices sur la destruction des SAO conformément à la décision 58/19:
- ii) L'exportation des SAO pour destruction doit figurer à titre d'option dans la proposition; et
- b) Demander au Secrétariat de ne pas présenter ces propositions de projet à la 73^{ème} réunion si les conditions précisées à l'alinéa a) ci-dessus ne sont pas remplies intégralement.

Rapports de vérification pour les PVF

- 26. Dans sa décision 61/46 c), le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de remettre au Comité exécutif, à la première réunion de chaque année à compter de 2013, une liste de tous les pays dont la consommation de base de HCFC est inférieure ou égale à 360 tonnes métriques et dont le plan de gestion de l'élimination des HCFC est approuvé, ainsi qu'une indication d'un échantillon de 20 pour cent des pays sur cette liste, afin que le Comité exécutif puisse approuver cet échantillonnage en vue de la vérification pour le pays de la conformité à l'accord du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'année en question .
- 27. En application de la décision 61/46 c), la liste des 86 pays visés à l'article 5, dont la consommation de base est inférieure à 360 tonnes métriques, figure à l'annexe I du présent document. Le Secrétariat a sélectionné un échantillon de 17 pays sur cette liste (tableau 1 ci-dessous) afin de vérifier leur conformité avec l'accord du PGEH, compte tenu des critères ci-après :
 - a) La répartition géographique des pays (cinq en Afrique, cinq dans la région Asie et Pacifique, deux en Europe et en Asie centrale et cinq en Amérique latine et dans les Caraïbes);
 - b) Le niveau de consommation de HCFC des pays (soit sept pays dont la consommation de base est inférieure à 100 tonnes métriques; cinq pays où elle est comprise entre 101 et 200 tonnes métriques, et cinq pays où elle est de 200 tonnes métriques);
 - c) Les pays ou la consommation de HCFC est limitée au secteur des services (10) et également les pays où la consommation de HCFC concerne le secteur manufacturier (7); et
 - d) La participation des agences bilatérales et d'exécution les plus pertinentes (trois pour l'Allemagne, neuf pour l'UNEP, trois pour le PNUD et deux pour l'UNIDO).

Tableau 1.Échantillon de pays visés par l'article 5, en vue de vérifier leur conformité avec l'accord du PGEH

		Consommation		
		de base (tonnes	Agence	Agence de
No.	Pays	métriques)	principale	coopération
1	Angola	290,00	PNUD	
2	Arménie	126,69	PNUD	PNUE
3	Bhoutan	5,62	PNUE	PNUD
4	Burundi	129,20	PNUE	UNIDO
5	Cambodge	272,21	PNUE	PNUD
6	Guatemala	143,79	UNIDO	PNUE
7	Haïti	66,00	PNUE	PNUD

		Consommation		
		de base (tonnes	Agence	Agence de
No.	Pays	métriques)	principale	coopération
8	Honduras	344,65	UNIDO	PNUE
9	Lesotho	62,68	Allemagne	
10	Maldives	76,47	PNUE	PNUD
11	Myanmar	77,80	PNUE	UNIDO
12	Namibie	149,76	Allemagne	
13	Nicaragua	118,36	PNUE	UNIDO
14	Papouasie-Nouvelle-Guinée	58,71	Allemagne	
15	Paraguay	333,06	PNUE	PNUD
16	République de Moldova (la)	17,00	PNUD	
17	Tchad	292,70	PNUE	UNIDO

28. Au cours de la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF), le financement de 30 000\$ US outre les coûts d'appui aux agences ont été approuvés aux fins des rapports de vérification. Compte tenu de cela, le Comité exécutif souhaitera peut-être demander aux agences bilatérales et d'exécution pertinentes d'inclure dans leurs modifications respectives des programmes de travail en vue de leur présentation à la 73^{ème} réunion, le financement des rapports de vérification pour la phase I du PGEH en ce qui concerne les pays visés par l'article 5 énumérés dans le tableau I.

Présentation de la phase II des PGEH, la phase I étant toujours en cours

- 29. Dans le contexte des discussions sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des PGEH, le Comité exécutif a décidé d'autoriser les pays à soumettre la phase II des PGEH conformément aux lignes directrices en vigueur en l'absence d'une décision sur les critères de financement (décision 70/21 e)).
- 30. L'UNIDO, au nom du Gouvernement du Mexique, a soumis à la 72ème réunion la phase II du PGEH pour le Mexique. Alors que les discussions sur les questions techniques et relatives aux coûts étaient achevées, comme cela est mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/72/33, le Secrétariat n'a pas été en mesure de présenter de projet d'accord entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif du fait qu'un certain nombre de questions découlant de la transition entre les phases n'avaient pas pu être résolues.
- 31. La phase II du PGEH pour le Mexique, et la future phase II pour les autres pays seront approuvées alors que la phase I est toujours en cours. Dans le cas du Mexique, la première tranche de la phase II pourrait être approuvée avant les deux dernières tranches de la phase I. De plus, pour l'année 2018, la cible de consommation et la clause pénale convenues dans la phase II (réduction de 35 pour cent de la consommation de base) sont inférieures à celles convenues dans la phase I (30 pour cent).
- 32. Cela pourrait être le cas également des autres PGEH avec des phases qui se chevauchent car des activités supplémentaires dans la nouvelle phase entraîneront des réductions supplémentaires.
- 33. Lorsqu'il a préparé les versions des accords conjoints et séparés aux fins de comparaison, le Secrétariat a noté que préalablement à une décision sur la présentation de l'accord, il était nécessaire de résoudre plusieurs questions. Par exemple :
 - a) La mise en oeuvre du PGEH global pourrait prendre 25 ans (2040). De l'avis du Secrétariat, et d'après l'expérience acquise concernant l'interface des différentes tranches du PGEH et également celle du plan national d'élimination (PNE)/PGEF et du PGEH, une séparation insuffisamment nette entre les différentes phases en termes d'activités et

de financement risquerait de donner lieu à un projet unique pour lequel les dépenses par rapport aux activités n'auraient pas de justification financière précise avant l'achèvement complet de toutes les activités du PGEH général. Cela est à éviter également pour garantir une surveillance et une gestion des fonds appropriées. Il serait ainsi préférable d'envisager un suivi différencié des phases et l'obligation de justifier les dépenses afférentes à celles-ci respectivement, le financement de chaque phase étant directement associé à des activités spécifiques et à des cibles de réduction des HCHC pour une période de mise en œuvre clairement déterminée ;

- b) Dans ce but, il conviendrait de définir une conception commune permettant de déterminer quand chaque phase peut être considérée comme étant achevée, comment les différentes activités sont justifiées financièrement, et comment les conditions de l'accord relatif à l'achèvement peuvent être remplies (à savoir, les rapports d'achèvement des projets, la restitution des soldes des phases en cours et des nouvelles phases). Dans le cas de la phase I, il est précisé à la clause 7 e) de l'accord que tous les fonds restants seront restitués au Fonds multilatéral, mais sans spécifier la date effective de cette restitution. En outre, la date effective d'achèvement de la phase I n'est pas claire. Par exemple, dans le cas du Mexique, la dernière tranche est prévue pour 2015 mais les derniers objectifs de conformité sont prévus pour 2018 : la vérification ne pourrait donc être effectuée qu'en 2019.
- c) Alors que pour les activités de secteurs spécifiques, il serait possible d'arrêter une date d'achèvement en fonction de la période de mise en œuvre (c'est-à-dire un nombre d'années déterminé après approbation de chaque tranche), pour les activités courantes comme celles des unités de suivi des projets et quelques activités d'assistance technique dans le secteur des services de réfrigération, la date d'achèvement est plus difficile à déterminer mais il conviendrait de la préciser car le financement approuvé au titre de la phase est associé au calcul des coûts spécifiques ; et
- d) Étant donné qu'il existe une méthodologie pour calculer la clause de pénalité selon le rapport coût-efficacité, il peut exister un chevauchement de deux phases avec deux niveaux de pénalités différents, de même que deux niveaux différents de consommation maximale autorisée, comme dans le cas du Mexique pour l'année 2018. C'est pourquoi il conviendrait également de définir une façon cohérente de mettre en place la clause de pénalité.
- 34. Pour résoudre ces questions, il est nécessaire d'avoir une compréhension commune qui permette de déterminer si les phases d'un PGEH devraient être considérées d'un point de vue financier en tant qu'entités distinctes ou comme faisant partie d'un plan à long terme; cette conception commune déterminera en effet les modalités du suivi requis. Les orientations sur la transition de la phase I à la phase II sont fournies en temps opportun car la question du financement de la préparation de la phase II du GPEH sera examinée lors de la présente réunion.
- 35. Les options possibles (non mutuellement exclusives) examinées jusqu'à présent sont énumérées ci-après:
 - a) Maintenir le statu quo en ce qui concerne la phase I l'après l'accord en cours, et élaborer un nouvel accord pour une phase II distincte de la phase I. Ce nouvel accord nécessitera des ajustements visant à prendre en compte les objectifs mis à jour pour 2018, la clause de pénalité et le délai d'achèvement de la phase I;
 - b) Préparer un accord conjoint pour le PGEH pour le Mexique comprenant des clauses spécifiques portant sur la transition de la phase I à la phase II et le suivi des activités en

- cours dans la phase I et la phase II, en vue de la restitution des fonds restants de la phase I au Fonds multilatéral :
- c) Demander aux agences d'exécution qui commenceront à préparer les étapes II du PGEH d'insérer dans la présentation du document du PGEH un plan visant à mettre un terme aux tranches déjà approuvées au titre de la phase I avec la date d'achèvement des activités relatives aux tranches et la restitution des fonds restants, et d'inclure les tranches en restantes de la phase I dans la phase II dans le cadre d'un nouvel accord qui remplacera celui de la phase I; et
- d) Préciser que les phases des PGEH devraient faire l'objet d'un suivi distinct et prévoir les conditions spécifiques du financement de la phase II sous réserve de l'achèvement de la phase I.
- 36. Le Comité exécutif souhaitera peut-être fournir des orientations sur la proposition d'un accord de la phase II du PGEH entre un pays visé à l'article 5 et le Comité exécutif quand la phase I est en cours compte tenu des options proposées dans le présent document, ou demander au Secrétariat d'élaborer plus avant d'autres options; et fournir des orientations sur la mise au point définitive de l'accord entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH du Mexique.

Seuil de décaissement pour le financement des tranches des PGEH

Rappel des faits

37. Au cours de la 71^{ème} réunion, le Comité exécutif a rappelé que la raison principale des retards de soumission des tranches était l'incapacité des pays visés à l'article 5 à atteindre le seuil de décaissement requis de 20 pour cent pour la tranche précédente du PGEH. Le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de revoir l'application de la disposition relative au seuil de décaissement de 20 pour cent pour la 72^{ème} réunion du Comité exécutif dans le but de la clarifier et d'assurer son application cohérente, et de permettre l'examen d'options de remplacement pour définir les conditions préalables à la présentation des tranches des accords pluriannuels (APA) (décision 71/29).

Application du seuil

38. Il est spécifié dans tous les accords qu'à la date prévue de soumission des tranches (huit ou quatorze semaines avant une réunion du Comité exécutif), le taux de décaissement du financement disponible associé à la tranche précédente approuvée devait être supérieur à 20 pour cent. Afin de garantir l'application cohérente de la disposition relative au seuil de décaissement de 20 pour cent, (comme cela est demandé dans la décision 71/29), le Secrétariat a réexaminé les tranches soumise à la 72^{ème} réunion ainsi qu'il est indiqué dans l'accord entre le pays concerné et le Comité exécutif.

Évaluation des options

- 39. Au cours de la réunion de coordination inter-agences, le Secrétariat a examiné cette question avec les agences d'exécution, lesquelles ont été invitées à fournir des renseignements sur les difficultés d'exécution concernant l'application du seuil de décaissement de 20 pour cent, les options possibles en vue de modifier ce seuil de décaissement, et les raisons pour lesquelles un financement additionnel serait nécessaire alors que seulement 20 pour cent (voire moins) des tranches précédentes ont été décaissées.
- 40. Lorsqu'elles ont examiné ces questions, les agences de décaissement ont souligné que toute nouvelle approche de calcul d'un seuil de décaissement minimal devrait tenir compte de la possibilité de financer les activités associées à différentes tranches et non pas nécessairement à une tranche spécifique. Une modalité proposée par une agence d'exécution portait sur l'utilisation d'un seuil de 20 pour cent pour

les décaissements globaux de toutes les tranches précédentes, tandis qu'une autre agence proposait d'envisager notamment le temps écoulé entre l'approbation de chaque tranche, ce qui permettrait une différenciation entre les périodes d'exécution des tranches. Ce type d'approche se traduirait par un ensemble d'objectifs de plus en plus importants pour un décaissement minimal au cours des années d'exécution. Les chiffres du décaissement minimal qui en découleraient pour chaque tranche précédente seraient donc agrégés à un chiffre de décaissement minimal combiné pour toutes les tranches précédentes, par rapport auquel la soumission serait évaluée.

- 41. Le Secrétariat a noté que l'objectif de toute nouvelle modalité consiste à fournir une incitation permanente visant à accélérer l'exécution des activités prévues dans les PGEH, à limiter l'accumulation des soldes importants inutilisés auprès des agences, et à réduire au minimum les difficultés des pays uniquement dues au seuil de décaissement de 20 pour cent.
- 42. Le Secrétariat a analysé les décaissements des tranches de PGEH au fil des années d'exécution d'après les rapports de situation au mois de décembre 2012, et a relevé que la plupart d'entre eux avaient trait aux premières tranches et, très peu, aux deuxièmes et dernières tranches. Le Secrétariat a appliqué la modalité en vigueur ainsi que celle proposée par les agences d'exécution à ce modèle, pour étudier la façon dont ces modalités proposées changeraient les approbations des tranches.
- 43. Il ressort principalement de cette analyse qu'un seuil minimal de 20 pour cent de décaissement satisferait aux objectifs ci-dessus dans la plupart des cas. Toutefois, des difficultés sont apparues dans les cas où la période d'exécution s'écoulant entre les branches est inférieure à 12 mois en particulier si la modalité relative à l'exécution des activités d'investissement est fondée sur la condition selon laquelle des contrats doivent être signés avec un nombre important d'entreprises. Selon la modalité spécifique d'exécution appliquée, le niveau de décaissement de 20 pour cent pourrait nécessiter la signature de 80 pour cent ou davantage du montant approuvé et du paiement initial de décaissement dans un délai de moins d'un an. Pour ces cas spécifiques, le seuil de 20 pour cent de décaissement peut constituer un obstacle à la soumission des tranches futures.
- 44. La proposition tendant à un seuil moyen de 20 pour cent de décaissement global de toutes les tranches approuvées par rapport aux approbations globales des tranches, serait plus difficile à mettre en œuvre que le seuil actuel. De plus, elle ne semble pas présenter d'avantages par rapport à la modalité en vigueur. En raison des retards liés au lancement d'activités au titre d'un PGEH, comme la signature d'accords, le seuil de l'une ou l'autre de ces modalités ne serait pas atteint, ce qui ne présente donc pas une meilleure option.
- 45. Alors que la deuxième modalité proposée semble présenter une approche mieux adaptée et plus équitable pour l'approbation des tranches, le Secrétariat a rencontré des difficultés pour recenser les seuils possibles concernant les différentes années d'exécution. Du fait du retard de mise en œuvre de la première tranche de la quasi totalité des PGEH, les décaissements des premières années ont été extrêmement bas, et le Secrétariat n'a pas pu fournir un ensemble de seuils significatifs. Les données sur les décaissements concernant les deux tranches et les tranches subséquentes étaient insuffisantes pour permettre une comparaison. Les rapports de situation de 2013 seront disponibles pour la dernière réunion de 2014; d'ici là, la disponibilité des données sera améliorée et davantage de modèles pourraient être réalisés en vue de l'élimination des effets supposés être particuliers aux premières tranches. C'est alors seulement qu'il sera possible de déterminer si une modalité proposée peut représenter une amélioration par rapport à celle qui est en vigueur.

Conclusion

46. Le Secrétariat a considéré pour conclure que le système actuel exigeant un seuil de décaissement de 20 pour cent devrait être maintenu en tant que condition requise pour l'approbation des tranches

futures de PGEH. Le Secrétariat continuera en outre d'évaluer cette modalité et fournira au Comité exécutif les renseignements actualises dès que ceux-ci seront disponibles.

Recommandation

- 47. Le Comité exécutif souhaitera peut-être :
 - a) Demander au Secrétariat de continuer d'appliquer le seuil de décaissement de 20 pour cent comme condition requise pour l'approbation des tranches futures de PGEH; et
 - b) Demander au Secrétariat de continuer d'appliquer les différentes modalités relatives au seuil de décaissement des fonds pour les PGEH et informer le Comité exécutif des résultats de cette analyse à la dernière réunion de 2015 au plus tard.

Projets et activité soumis pour approbation générale

48. L'annexe I au présent document comprend la liste de cent trois projets et activités d'un montant total de US \$95,667 730, y compris les coûts d'appui, qui sont recommandés pour approbation générale. L'approbation de ces projets par le Comité exécutif comprendrait les conditions ou dispositions pertinentes des fiches d'évaluation de projets correspondantes ainsi que l'approbation des programmes d'exécution associés aux tranches pertinentes des projets pluriannuels.

Projets d'investissement recommandés pour examen individuel

- 49. Les projets/activités soumis par huit pays, d'une valeur de 36 530 241 US \$ comprenant les coûts d'appui après examen par le Secrétariat, sont proposés aux fins de leur examen individuel.
- 50. Afin de faciliter l'examen des projets recommandés pour examen individuel par le Comité exécutif, le Secrétariat a regroupé les projets par secteur et par enjeu comme cela est indiqué au tableau 2 ci-après.

Tableau 2. Projets recommandés pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	Comité exécutif	Enjeu
Élimination de	es SAO		caccutii	
Algérie	Projet de démonstration pilote sur la gestion et la destruction des SAO résiduaires	UNIDO	72/19	Toutes les questions techniques et relatives aux coûts résolues
Brésil	Projet de démonstration pilote sur la gestion et la destruction des SAO résiduaires	UNIDO	72/23	Toutes les questions techniques et relatives aux coûts résolues
Secteur de pro	duction de bromure de méthyle			
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de bromure de méthyle (phase IV)	UNIDO	72/24	Soldes des tranches précédentes, activités faisant double emploi et non liées au secteur de la production, et clôture/restitution des soldes
Demandes de t	tranches de PGEH			
Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	UNIDO/PNUE	72/34	Vérification PNE, vérification HCFC
Bosnie- Herzégovine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	UNIDO	72/22	Non-conformité aux objectifs de réduction de consommation de HCFC en 2013
Iran (République islamique d')	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	PNUD/UNIDO	72/29	Changement dans le composant de la mousse, vérification HCFC
Phase I des Po		UNIDO	70/26	T4 14:
	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	UNIDO	72/36	Toutes les questions techniques et relatives aux coûts résolues
Phase II des P				,
Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	UNIDO/Allemagne/Italie /PNUE	72/33	Chevauchement des phases I et II

Annexe I LISTE DES PFV DONT LA PHASE I DU PGEH A ÉTÉ APPROUVÉE

No	Dove	Consommation de base (tonnes	Agence	Agence de
No 1	Pays Albanie	métriques) 107,31	principale UNIDO	coopération PNUE
2	Angola	290,00	PNUD	FNUE
3	Antigua-et-Barbuda	5,51	PNUE	
4	Arménie	126,69	PNUD	PNUE
5	Bahamas	87,55	PNUE	UNIDO
6	Barbade (la)	66,73	PNUE	PNUD
7	Belize	49,86	PNUE	PNUD
8	Bhoutan	5,62	PNUE	PNUD
9	Bolivie (État plurinational de)	102,15	Allemagne	PNUD
10	Bosnie-Herzégovine	70,65	UNIDO	TNOD
11	Brunéi Darussalam	110,62	PNUE	PNUD
12	Burundi	129,20	PNUE	UNIDO
13	Cambodge	272,21	PNUE	PNUD
14	Cap-Vert	18,50	PNUE	TNUD
15	Comores	2,48	PNUE	
16	Congo	160,65	PNUE	UNIDO
17	Costa-Rica	224,94	PNUD	UNIDO
18	Croatie	72,73	UNIDO	Italie
19	Cuba	283,62	PNUD	Italic
20	Djibouti	11,73	PNUE	
21	Dominique (la)	7,24	PNUE	
22	El Salvador	186,51	PNUD	PNUE
23	Érythrée	19,71	PNUE	UNIDO
24	Éthiopie	100,00	PNUE	UNIDO
25	Fidji	152,79	PNUD	PNUE
26	Gambie (la)	25,70	PNUE	UNIDO
27	Géorgie	93,00	PNUD	CIVIDO
28	Grenade	15,10	PNUE	
29	Guatemala	143,79	UNIDO	PNUE
30	Guinée-Bissau	26,00	PNUE	UNIDO
31	Guinée équatoriale	114,36	PNUE	UNIDO
32	Guyana	31,02	PNUE	PNUD
33	Haïti	66,00	PNUE	PNUD
34	Honduras	344,65	UNIDO	PNUE
35	Îles Cook	0,86	PNUE	
36	Îles Marshall	3,99	PNUE	
37	Îles Salomon	35,05	PNUE	
38	Jamaïque	263,68	PNUD	PNUE
39	Kiribati	0,97	PNUE	
40	Kirghizistan	66,61	PNUE	PNUE
41	Lesotho	62,28	Allemagne	
42	Libéria	95,45	Allemagne	
43	Malawi	196,30	PNUE	UNIDO
44	Maldives	76,47	PNUE	PNUD
45	Mali	272,25	PNUE	PNUD
46	Maurice	144,98	Allemagne	

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 Annex I

		Consommation		
		de base (tonnes	Agence	Agence de
No	Pays	métriques)	principale	coopération
47	Micronésie (États fédérés de)	2,56	PNUE	•
48	Mongolie	23,73	PNUE	Japon
49	Monténégro	13,88	UNIDO	•
50	Mozambique	118,18	PNUE	UNIDO
51	Myanmar	77,80	PNUE	UNIDO
52	Namibie	149,76	Allemagne	
53	Nauru	0,18	PNUE	
54	Népal	20,00	PNUE	PNUD
55	Nicaragua	118,36	PNUE	UNIDO
56	Niger	290,39	UNIDO	PNUE
57	Niue	0,15	PNUE	
58	Ouganda	2,67	PNUE	UNIDO
59	Palaos (les)	2.97	UNEP	
60	Papouasie-Nouvelle-Guinée	58,71	Allemagne	
61	Paraguay	333.06	UNEP	PNUD
62	République centrafricaine	217,94	PNUE	UNIDO
63	République démocratique populaire lao	41,93	PNUE	France
64	République de Moldova	17,00	PNUD	
65	République-Unie de Tanzanie	30,86	PNUE	UNIDO
66	Rwanda	74,77	PNUE	UNIDO
67	Saint-Kitts-et-Nevis	8,92	PNUE	PNUD
68	Sainte-Lucie	3,96	PNUE	UNIDO
69	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	5,13	PNUE	UNIDO
70	Samoa	4,60	PNUE	
71	Sao Tomé-et-Principe	38,95	PNUE	
72	Serbie	151,11	UNIDO	PNUE
73	Seychelles	24,89	Allemagne	
74	Sierra Leone	30,37	PNUE	UNIDO
75	Sri Lanka	235,20	PNUD	PNUE
76	Suriname	35.92	PNUE	UNIDO
77	Swaziland	81.74	PNUE	PNUD
78	Tchad	292,70	PNUE	UNIDO
79	Timor-Leste (le)	9.08	PNUE	
80	Tonga (les)	2.55	PNUE	PNUD
81	Turkménistan	124.14	UNIDO	
82	Tuvalu	1.64	PNUE	
83	Vanuatu	5.11	PNUE	
84	L'ex-République yougoslave de Macédoine	32,78	UNIDO	
85	Zambie	89.95	PNUE	UNIDO
86	Zimbabwe	314.94	Allemagne	

				Annex II		
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	ls recommended Support	d (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
AFGHANISTAN						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	Germany	1.0	\$84,000	\$10,920	\$94,920	
Approved on the understanding that the approved funds will not be transferred to the Government of Germany and UNEP until the Secretariat has received a verification report confirming that in 2013 the Government of Afghanistan was in compliance with the Montreal Protocol and the Agreement between the Government and the Executive Committee. Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance, and that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 23.8 ODP tonnes, calculated using the average of 22.2 ODP tonnes of consumption for 2009 and 25.4 ODP tonnes of consumption (consisting of 24.9 ODP tonnes of virgin HCFC-22 and 0.5 ODP tonnes of recycled HCFC-22) for 2010, reported under Article 7 of the Montreal Protocol.						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	UNEP	1.4	\$118,000	\$15,340	\$133,340	
Approved on the understanding that the approved funds will not be transferred to the Government of Germany and UNEP until the Secretariat has received a verification report confirming that in 2013 the Government of Afghanistan was in compliance with the Montreal Protocol and the Agreement between the Government and the Executive Committee. Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance, and that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 23.8 ODP tonnes, calculated using the average of 22.2 ODP tonnes of consumption for 2009 and 25.4 ODP tonnes of consumption (consisting of 24.9 ODP tonnes of virgin HCFC-22 and 0.5 ODP tonnes of recycled HCFC-22) for 2010, reported under Article 7 of the Montreal Protocol.						
Total for A	fghanistan	2.3	\$202,000	\$26,260	\$228,260)
ALBANIA						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Renewal of institutional strengthening project (phase VI: 7/2014-6/2016)	UNEP		\$109,200	\$0	\$109,200	
Total fo	or Albania		\$109,200		\$109,200)
ALGERIA						
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Project preparation in the fumigants sector (high-moisture dates)	UNIDO		\$35,000	\$2,450	\$37,450	
Total f	or Algeria		\$35,000	\$2,450	\$37,450)

				Aillica II		
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommended Support	(US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
ANGOLA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	UNDP		\$39,111	\$3,520	\$42,631	
Total :	for Angola		\$39,111	\$3,520	\$42,631	
BAHAMAS						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V: 4/2014-3/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for	r Bahamas		\$60,000		\$60,000	
BELIZE						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Renewal of institutional strengthening project (phase VII: 4/2014-3/2016)	UNEP		\$76,700	\$0	\$76,700	
Total	l for Belize		\$76,700		\$76,700	
BOLIVIA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	Germany	0.5	\$94,500	\$12,285	\$106,785	
Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance, and that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 6.7 ODP tonnes, calculated using actual consumption of 4.4 ODP tonnes and 7.7 ODP tonnes reported for 2009 and 2010, respectively, under Article 7 of the Montreal Protocol, plus 0.6 ODP tonnes of HCFC-141b contained in imported pre blended polyols.						
Total	for Bolivia	0.5	\$94,500	\$12,285	\$106,785	
BRAZIL						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$150,000	\$10,500	\$160,500	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration and air-conditioning manufacturing sector)	UNIDO		\$150,000	\$10,500	\$160,500	

			Annex II			
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	ls recommen Support	ded (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$50,000	\$3,500	\$53,500	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	Germany		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNIDO		\$10,000	\$700	\$10,700	
Tota	l for Brazil		\$390,000	\$29,100	\$419,100	
CHINA						
FUMIGANT						
Methyl bromide						
National phase-out of methyl bromide (phase II, ninth tranche)	UNIDO		\$302,742	\$22,706	\$325,448	
The Government of China, the Government of Italy and UNIDO were requested to submit the project completion report to the Executive Committee to the first meeting in 2016.						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, third tranche) (refrigeration servicing sector including enabling programme)	Japan		\$80,000	\$10,400	\$90,400	
HCFC phase-out management plan (stage I, third tranche) (refrigeration servicing sector including enabling programme)	UNEP		\$1,104,000	\$123,547	\$1,227,547	
Tota	l for China		\$1,486,742	\$156,653	\$1,643,395	
COLOMBIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$150,000	\$10,500	\$160,500	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (commercial and industrial air-conditioning manufacturing sector)	UNDP		\$25,000	\$1,750	\$26,750	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (commercial refrigeration manufacturing sector)	UNDP		\$25,000	\$1,750	\$26,750	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950	

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 Annex II

				Annex I	ı 	
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommend Support	ed (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$75,000	\$5,250	\$80,250	
HCFC phase-out management plan (stage I, third tranche)	UNDP	2.9	\$150,000	\$11,250	\$161,250	
Approved on the understanding that the approved funds will not be transferred to UNDP until the Secretariat has received a verification report confirming that in 2013 the Government of Colombia was in compliance with the Montreal Protocol and the Agreement between the Government and the Executive Committee. The Government of Colombia, UNDP and UNEP were requested to submit the project completion report to the second meeting of the Executive Committee in 2016.	e					
Total for	r Colombia	2.9	\$440,000	\$32,450	\$472,450	
COOK ISLANDS						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase $V: 1/2015-12/2016$)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Co	ook Islands		\$60,000		\$60,000	
DOMINICA						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI: $4/2014$ - $3/2016$)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for	r Dominica		\$60,000		\$60,000	
DOMINICAN REPUBLIC						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
Total for Dominica	n Republic		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
EGYPT						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase $X: 1/2015-12/2016$)	UNIDO		\$228,323	\$15,983	\$244,306	
Tota	l for Egypt		\$228,323	\$15,983	\$244,306	
FIJI						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase IX: 12/2014-11/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Te	otal for Fiji		\$60,000		\$60,000	

			Allilex II			
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommended Support	d (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
GAMBIA		(voiiies)	Troject	թարիու	Total	(
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
VIII: 7/2014-6/2016)	OIVLI		Ψ00,000	ΨΟ	φου,σου	
Total f	or Gambia		\$60,000		\$60,000	
GEORGIA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche) UNDP	0.5	\$150,000	\$11,250	\$161,250	
Total f	or Georgia	0.5	\$150,000	\$11,250	\$161,250	
GHANA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, third tranche)	Italy	1.4	\$70,000	\$9,100	\$79,100	
Approved on the understanding that the regulatory environment for the safe use of hydrocarbon refrigerants would be established prior to the submission of the fourth tranche request to the Executive Committee.						
HCFC phase-out management plan (stage I, third tranche)	UNDP	4.4	\$190,000	\$14,250	\$204,250	
Approved on the understanding that the regulatory environment for the safe use of hydrocarbon refrigerants would be established prior to the submission of the fourth tranche request to the Executive Committee.						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase XI: 1/2015-12/2016)	UNDP		\$139,100	\$9,737	\$148,837	
Total	for Ghana	5.7	\$399,100	\$33,087	\$432,187	
GUINEA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche) UNEP		\$60,000	\$7,800	\$67,800	
Approved on the understanding that the approved funds will not be transferred to UNEP until the Secretariat has received a verification report confirming that in 2013 the Government of Guinea was in compliance with the Montreal Protocol and the Agreement between the Government and the Executive Committee						
Total	for Guinea		\$60,000	\$7,800	\$67,800	

				Annex		
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommend Support	led (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
INDIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (polyurethane foam sector)	UNDP		\$120,000	\$8,400	\$128,400	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (extruded polystyrene foam sector)	UNDP		\$40,000	\$2,800	\$42,800	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (air-conditioning sector)	UNDP		\$120,000	\$8,400	\$128,400	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration sector)	UNDP		\$120,000	\$8,400	\$128,400	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	Germany		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$50,000	\$3,500	\$53,500	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of institutional strengthening project (phase X: 4/2014-3/2016)	UNDP		\$373,230	\$26,126	\$399,356	
Tota	al for India		\$863,230	\$62,826	\$926,056	
INDONESIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	IBRD		\$150,000	\$10,500	\$160,500	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$90,000	\$6,300	\$96,300	
FIRE-FIGHTING						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (fire-fighting manufacturing sector)	UNDP		\$50,000	\$3,500	\$53,500	
Total for	r Indonesia		\$290,000	\$20,300	\$310,300	

			Afflica II				
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommended Support	(US\$) Total	C.E. (US\$/kg)	
IRAN							
FOAM							
Preparation of project proposal							
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	Germany		\$75,000	\$9,750	\$84,750		
REFRIGERATION							
Preparation of project proposal							
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration sector)	UNDP		\$25,000	\$1,750	\$26,750		
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (air-conditioning sector)	UNDP		\$25,000	\$1,750	\$26,750		
PHASE-OUT PLAN							
HCFC phase out plan							
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$25,000	\$3,250	\$28,250		
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$45,000	\$3,150	\$48,150		
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	Germany		\$20,000	\$2,600	\$22,600		
SEVERAL							
Ozone unit support							
Extension of the institutional strengthening project (phase $X: 1/2015-12/2016$)	UNDP		\$173,511	\$12,146	\$185,657		
Tot	al for Iran		\$388,511	\$34,396	\$422,907		
KENYA							
PHASE-OUT PLAN							
HCFC phase out plan							
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche) France	5.2	\$200,000	\$24,222	\$224,222		
Approved on the understanding that approval of further funding will be subject to satisfactorily addressing the issues on the licensing and quota system identified in the verification report.							
Total	for Kenya	5.2	\$200,000	\$24,222	\$224,222		

			7 Hille A II			
Project Title	Agency	ODP	Funds recommended (US\$)			C.E.
		(tonnes)	Project	Support	Total	(US\$/kg)
KYRGYZSTAN						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	UNEP	0.2	\$3,520	\$458	\$3,978	
Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance, and that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 4.1 ODP tonnes, calculated using actual consumption of 4.4 ODP tonnes and 3.7 tonnes, reported for 2009 and 2010, respectively under Article 7 of the Montreal Protocol. The Government of Kyrgyzstan, UNDP and UNEP were requested to submit the project completion report to the Executive Committee no later than the last meeting of 2016.						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$20,000	\$1,400	\$21,400	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
HCFC phase-out management plan (stage I, second tranche)	UNDP		\$5,280	\$475	\$5,755	
Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance, and that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 4.1 ODP tonnes, calculated using actual consumption of 4.4 ODP tonnes and 3.7 tonnes, reported for 2009 and 2010, respectively under Article 7 of the Montreal Protocol. The Government of Kyrgyzstan, UNDP and UNEP were requested to submit the project completion report to the Executive Committee no later than the last meeting of 2016.						
Total for K	yrgyzstan	0.2	\$38,800	\$3,633	\$42,433	
LAO, PDR						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Renewal of the institutional strengthening project (phase VII: 12/2014-11/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for	Lao, PDR		\$60,000		\$60,000	
LEBANON						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$20,000	\$1,400	\$21,400	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration and air-conditioning sectors)	UNDP		\$60,000	\$4,200	\$64,200	

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 Annex II

4,900 \$74	S\$) C.E. lotal (US\$/kg 4,900 0,500
10,500 \$160	0,500
\$6,150 \$88	3,150
\$6,150 \$88	8,150
\$0 \$66	5,733
\$66	6,733
0,500 \$160	,500
\$3,500 \$53	3,500
\$3,500 \$53	3,500
\$4,550 \$69	9,550
22,050 \$337	7,050
\$0 \$60	0,000
\$60	0,000
	\$2 ,050 \$337 \$0 \$60

				Annex II		
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	ls recommende Support	d (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
MAURITIUS						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
HCFC phase-out management plan (second tranche)	Germany		\$131,400	\$15,851	\$147,251	
Noted that the Agreement was updated based on the established HCFC baseline for compliance and the revised funding level; that the revised starting point for sustained aggregate reduction in HCFC consumption was 8.0 ODP tonnes, calculated using actual consumption of 10.7 ODP tonnes and 5.3 tonnes reported for 2009 and 2010, respectively, under Article 7 of the Montreal Protocol, and that the revised funding level for the HPMP for Mauritius was US \$950,000, plus agency support costs, in accordance with decisions 60/44(f)(xii) and 62/10.	9					
Total for	Mauritius		\$131,400	\$15,851	\$147,251	
MICRONESIA						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Renewal of institutional strengthening project (phase V: 1/2015-12/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for	Micronesia		\$60,000		\$60,000	1
MOLDOVA, REP						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$20,000	\$1,400	\$21,400	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VIII: 7/2014-6/2016)	UNEP		\$69,334	\$0	\$69,334	
Total for Mo	ldova, Rep		\$99,334	\$2,700	\$102,034	
NAURU						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V: 8/2014-7/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total	for Nauru		\$60,000		\$60,000)

			Ailliex II			
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommende Support	d (US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
NEPAL				F F		
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VIII: 12/2014-11/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Tota	l for Nepal		\$60,000		\$60,000	
NIGERIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$80,000	\$5,600	\$85,600	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration and air-conditioning manufacturing sector)	UNIDO		\$150,000	\$10,500	\$160,500	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$90,000	\$6,300	\$96,300	
Total	for Nigeria		\$320,000	\$22,400	\$342,400	
PAKISTAN						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNIDO		\$50,000	\$3,500	\$53,500	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration and air-conditioning sector)	UNIDO		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$48,000	\$6,240	\$54,240	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNIDO		\$42,000	\$2,940	\$44,940	
Total fo	or Pakistan		\$200,000	\$16,880	\$216,880	

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 Annex II

		Annex II			
Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommended Support	(US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
UNDP		\$80,000	\$5,600	\$85,600	
UNDP		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
or Panama		\$140,000	\$9,800	\$149,800	
UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
r Paraguay		\$60,000		\$60,000	
UNDP		\$134,056	\$9,384	\$143,440	
Sri Lanka		\$134,056	\$9,384	\$143,440	
UNIDO		\$40,000	\$2,800	\$42,800	
UNIDO		\$35,000	\$2,450	\$37,450	
UNIDO		\$25,000	\$1,750	\$26,750	
for Sudan		\$100,000	\$7,000	\$107,000	
	UNDP UNDP Paraguay UNDP Sri Lanka UNIDO UNIDO	(tonnes) UNDP UNDP UNEP Paraguay UNDP Sri Lanka UNIDO UNIDO UNIDO	UNDP \$80,000 UNDP \$60,000 Or Panama \$140,000 UNEP \$60,000 • Paraguay \$60,000 UNDP \$134,056 Sri Lanka \$134,056 UNIDO \$40,000 UNIDO \$35,000 UNIDO \$25,000	Agency (tonnes) ODP (tonnes) Funds recommended Support UNDP \$80,000 \$5,600 UNDP \$60,000 \$4,200 Or Panama \$140,000 \$9,800 UNEP \$60,000 \$0 Paraguay \$60,000 \$0 UNDP \$134,056 \$9,384 Sri Lanka \$134,056 \$9,384 UNIDO \$40,000 \$2,800 UNIDO \$35,000 \$2,450 UNIDO \$25,000 \$1,750	Agency ODP (tonnes) Funds recommended Support (US\$) UNDP \$80,000 \$5,600 \$85,600 UNDP \$60,000 \$4,200 \$64,200 Or Panama \$140,000 \$9,800 \$149,800 UNEP \$60,000 \$0 \$60,000 Paraguay \$60,000 \$0 \$60,000 UNDP \$134,056 \$9,384 \$143,440 Sri Lanka \$134,056 \$9,384 \$143,440 UNIDO \$40,000 \$2,800 \$42,800 UNIDO \$35,000 \$2,450 \$37,450 UNIDO \$25,000 \$1,750 \$26,750

			7 HIIICA II			
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommended Support	(US\$) Total	C.E. (US\$/kg)
TANZANIA						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI: 4/2014-3/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total fo	r Tanzania		\$60,000		\$60,000	
TIMOR LESTE						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$10,000	\$700	\$10,700	
Total for T	imor Leste		\$30,000	\$3,300	\$33,300	
TUVALU						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V: 1/2015-12/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total	for Tuvalu		\$60,000		\$60,000	
URUGUAY						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$68,000	\$4,760	\$72,760	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNDP		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
Total fo	or Uruguay		\$128,000	\$8,960	\$136,960	
VANUATU						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of institutional strengthening project (phase V: 1/2015-12/2016)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total fo	or Vanuatu		\$60,000		\$60,000	

				Ailliex II		
Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Fund Project	s recommend Support	, ,	C.E. (US\$/kg)
VENEZUELA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	UNDP		\$150,000	\$10,500	\$160,500	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Update the preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration manufacturing sector)	UNIDO		\$50,000	\$3,500	\$53,500	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	UNIDO		\$90,000	\$6,300	\$96,300	
Total for	Venezuela		\$290,000	\$20,300	\$310,300	
VIETNAM						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (foam sector)	IBRD		\$80,000	\$5,600	\$85,600	
FUMIGANT						
Methyl bromide						
National phase-out plan of methyl bromide (fifth tranche)	IBRD	50.0	\$40,000	\$3,000	\$43,000	
The Government of Viet Nam and the World Bank were requested to submit the project completion report to the last meeting of the Executive Committee in 2015.	d					
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (air-conditioning sector)	IBRD		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (stage II) (refrigeration sector)	IBRD		\$60,000	\$4,200	\$64,200	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (stage II)	IBRD		\$90,000	\$6,300	\$96,300	
Total fo	or Vietnam	50.0	\$330,000	\$23,300	\$353,300	
GRA	AND TOTAL	67.4	\$8,907,740	\$658,990	\$9,566,730	